

Assemblée générale ordinaire : février 2021

Rapport financier présenté par le Trésorier : François BLAISE

Date de la dernière Assemblée Générale de l'association PAGESTEC : du 14 au 27 mai 2018

Remarques préalables :

Le rapport financier a la particularité d'être établi exceptionnellement pour une période de 36 mois : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

En ce qui concerne le bilan financier :

- 1- le fichier de la comptabilité et les justificatifs fournis restent de la responsabilité des personnes ayant administré l'association, en particulier président et trésorier. Il a été communiqué avec tous les détails à tous les membres du Conseil d'Administration de PAGESTEC (tout est informatisé et enregistré dans un fichier de tableur, avec rapprochement conforme aux relevés bancaires).
- 2- voir le rapport financier établi par le trésorier actuel, François BLAISE, pour la période de 36 mois : du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 (date d'arrêt des comptes)
- 3- les pièces justificatives sont à la disposition des personnes ayant autorité pour les contrôler.

Rapport financier pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020

Fonds déposés à la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardennes

Des virements sont faits si besoin entre le compte chèque et le livret A (qui génère des intérêts).

Solde disponible au 31 décembre 2020 :

Compte chèque :	183.71 €
<u>Livret A :</u>	<u>18 815.28 €</u>
Total :	18 998.99 €

Une association à but non lucratif n'a pas pour objectif d'avoir des réserves trop importantes.

Il est cependant indispensable de préserver l'avenir et surtout de concrétiser des projets qui ne pourront pas être assurés bénévolement.

Par exemple, le recours au Conseil d'Etat pour contester la suppression de l'heure de laboratoire qui était attribuée aux professeurs de technologie a nécessité une trésorerie capable de s'engager sur cette voie, avant de bénéficier des dons de nombreux membres de PAGESTEC.

De plus, en 2020, le Conseil d'Administration de PAGESTEC a décidé de contribuer au fonctionnement de certaines associations ou structures aidant les professeurs de technologie, en conformité avec le dossier ayant permis de recevoir une subvention pour l'utilisation des outils numériques en technologie.

Après une longue concertation au sein du Conseil d'Administration, 5 structures ont été choisies pour recevoir un soutien financier. Détails ci-dessous.

Postes de recettes (sur les 3 ans) :

- Adhésions pendant les 36 mois de l'exercice : 106 pour 3 ans (30€) et 22 pour 1 an (15€) ce qui fait un total de 3 510 €

Avec les adhésions pour 3 ans, il y a des variations annuelles de recettes, mais le nombre d'adhérents diminue avec de nombreux départs en retraite qui ne sont pas compensés par de nouvelles adhésions. Il faudrait remédier à ce problème, afin d'augmenter surtout la représentativité de l'association car seules les personnes qui s'acquittent d'une cotisation peuvent prouver l'importance de leur structure.

- Intérêts du livret A (3 ans) : 414 €

Postes de dépenses (sur les 3 ans) :

- assurance MAIF : 333 €
- frais de transport à Paris de 3 membres du CA pour réunion DEGESCO : 330€
- frais de transport à Paris de 1 membre du CA pour colloque SNES : 68€
- hébergement chez OVH du site Internet de PAGESTEC : 72€

Suite de la répartition de la subvention pour un soutien financier aux structures favorisant l'utilisation des outils numériques en technologie.

- Wikimédia + Framasoft + Playhooocky + Techno-Flash + Café Pédagogique : 4 500€

Les membres du Bureau et du CA ont travaillé totalement bénévolement et ne se sont pas fait rembourser les frais engagés au bénéfice de l'association (déplacements excepté ceux qui sont indiqués ci-dessus, frais divers de bureau, téléphone, photocopies, etc...). Estimation : 1 200€

La gestion des 2 listes de diffusion est faite par RENATER et ne coûte rien.

De nombreux noms de domaines ont déjà été supprimés, car ils étaient inutiles et coûteux.

Remarque importante : après étude de la législation fiscale, et après délibération du CA, pour toutes les adhésions ou ré adhésions depuis 2012, un reçu fiscal est fourni afin de faire bénéficier d'une déduction de 9 euros ou de 18 euros sur les revenus déclarés.

Le montant réel de la dépense peut donc être seulement de 6 euros pour 1 an ou 12 euros pour 3 ans !

Pas de changement pour le montant de la cotisation proposée : 15 euros pour 1 an ou 30 euros pour 3 ans.

Conclusion : le bilan annuel recettes-dépenses est positif et il y a une réserve de trésorerie pour faire face aux frais de fonctionnement ou à des projets décidés par le Conseil.

Il faudrait cependant augmenter le nombre d'adhérents pour que la représentativité de l'Association Pagemtec soit meilleure (avec de jeunes profs en particulier).

La liste de diffusion des abonnés (LDT), comporte plus de 800 personnes mais ce chiffre n'a pas la même valeur que celle des personnes qui cotisent à l'association, et qui concrétisent leur soutien.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer et voter lors de l'Assemblée Générale.

La liste de diffusion qui leur est réservée permet aussi d'avoir des informations spécifiques.

Avec la déduction fiscale possible depuis 2012, le coût de cet engagement est minime.

François BLAISE, Trésorier de l'association Pagemtec